



Remise de matériel

Quelques directives et conseils généraux

Tout matériel informatif ou **support éducatif** numérique portant sur des médicaments, des dispositifs médicaux ou d'autres produits de santé est accepté. Le matériel :

- aide/accompagne le patient dans son traitement ;
- soutient le pharmacien dans l'accompagnement de son patient (dans le cadre des soins pharmaceutiques de base ou du suivi des soins pharmaceutiques) afin de renforcer le bon usage du médicament et l'observance thérapeutique.

Quelques exemples de matériel diffusable via Phil Connect : brochures, dépliant, infographies, vidéos ou animations pédagogiques, modes d'emploi et instructions d'utilisation, arbres décisionnels, hyperliens vers des webinaires, des formations en ligne ou des sites web...

Votre matériel peut donner une vue d'ensemble neutre, sobre et non promotionnelle d'une

gamme existante (complexe) de produits.

En revanche, la promotion directe ou indirecte de produits est interdite. Le matériel fourni (y compris les images, photos, illustrations et autres éléments graphiques qu'il contient) est libre de droits.

Le niveau de langue utilisé est adapté au(x) public(s) cible(s) et le matériel est de préférence fourni dans les deux langues nationales principales. Pour inclure du matériel dans d'autres langues, n'hésitez pas à nous contacter.

Le matériel ci-dessous n'entre pas en ligne de compte pour une diffusion via Phil Connect.

Nous vous offrons d'autres **possibilités pour communiquer et diffuser** ce type de matériel :

- Notice patient
- SKP
- Matériel (a)RMA
- DHPC

Directives spécifiques pour les médicaments

- Aucune mention de la marque du produit ne peut figurer dans le matériel, sauf si cela est essentiel pour son utilisation correcte par le patient.
- Les informations contenues dans le matériel sont basées sur et complètent les informations fournies par la notice patient et la notice scientifique (RCP).
- Toute référence à une quelconque réglementation dans le matériel doit être conforme aux dispositions réglementaires belges actuelles relatives aux médicaments, aux dispositifs médicaux et aux soins pharmaceutiques.
- Le matériel doit contribuer à la qualité des soins du pharmacien au patient et peut relever du domaine de la prévention, de l'orientation ou des soins pharmaceutiques.
- Le contenu du matériel est scientifiquement correct et opposable, conformément aux connaissances scientifiques actuelles.
- Pour les médicaments soumis à la prescription, le matériel ne peut être remis ou montré au patient par le pharmacien qu'après la délivrance du médicament.



Spécifications techniques

Documents

- Les fichiers doivent être complets et au format PDF, JPG ou GIF.
- La taille de chaque fichier ne peut pas dépasser 3 MB.

Fichiers vidéo

- Il n'y a pas de restriction au niveau de la taille des fichiers vidéo.
- Les fichiers vidéo sont hébergés par l'APB. Un hébergement externe n'est possible qu'à titre exceptionnel et moyennant l'accord préalable de l'APB.